

L'EBIT & L'EBITDA COMME MESURE UNIVERSELLE POUR L'ÉVALUATION D'UNE ENTREPRISE?

écrit par Yannick Lauwers | mars 2, 2023



Les termes EBIT et EBITDA sont presque impossibles à imaginer dans le cadre d'un processus d'acquisition. Mais que signifient-ils exactement et comment les utiliser au mieux dans la pratique ? Une vue d'ensemble.

Concepts d'EBIT et d'EBITDA

Étant donné que l'EBIT et l'EBITDA ne figurent pas dans les comptes annuels belges et qu'il n'existe pas de règles officielles définissant ces termes au niveau mondial, la Commission des normes comptables (ci-après : CNC) a élaboré une note technique^[1] dans laquelle elle définit l'EBIT et l'EBITDA sur la base du schéma des comptes annuels belges.

EBIT est l'abréviation de *Earnings Before Interest and Taxes*. Il est donc assimilé à ce que l'on appelle le résultat d'exploitation. Plus précisément, le bénéfice (ou la perte) avant les produits et charges financiers, ainsi qu'avant les impôts. En d'autres termes, l'EBIT est la réponse à la question : quel est le résultat des opérations normales ? Il ne prend donc en compte que le chiffre d'affaires et les coûts engagés pour réaliser ce chiffre d'affaires. Les coûts financiers (par exemple les intérêts) et les recettes ou les taxes ne sont pas pris en compte, car ils ne sont pas des performances opérationnelles et n'ont rien à voir avec les coûts ou le chiffre d'affaires.

L'EBITDA va un peu plus loin et signifie « *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation* ». (Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement). Il exclut également les coûts qui ne sont pas des dépenses (appelés éléments non monétaires), à savoir les dépréciations et les amortissements. Cette évaluation est souvent utilisée par un fonds d'investissement privé pour évaluer et ensuite refinancer les candidats potentiels

à l'acquisition.

Pourquoi ces termes sont-ils si populaires ?

Les termes EBIT et EBITDA sont des mesures de performance utilisées pour refléter la rentabilité ou la performance opérationnelle d'une entreprise. Ils peuvent fournir des informations intéressantes en examinant les performances d'une entreprise par rapport à d'autres entreprises du même secteur.

Il s'agit donc, d'une part, d'une mesure qui permet de comparer facilement les performances des entreprises entre elles. D'autre part, elle fait abstraction de la manière dont une entreprise a été financée, à savoir en excluant les coûts financiers. Dans le cadre d'une acquisition, une société est toujours évaluée en premier lieu « sans liquidités ni dettes ». L'EBITDA reflète alors la génération de liquidités de l'entreprise, ce qui permet à l'acquéreur d'évaluer sur cette base comment il veut et peut financer l'entreprise/l'acquisition (en utilisant les liquidités libres générées à cette fin).

Calcul de l'EBIT

Dans les comptes annuels belges, selon la CNC, vous calculez l'EBIT comme suit sur la base du compte de résultats :

Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts (code 9903)

- -Produits des immobilisations financières (code 750)
- -Produits des actifs circulants (code 751)
- - Produits financiers divers (code 752/9)
- + Charge des dettes (code 650)
- + Réductions de valeur sur actifs circulants (code 651)
- +Autres charges financières (code 652/9)

En d'autres termes, déduire les rubriques 750, 751 et 752/9 du bénéfice ou de la perte avant impôt. En revanche, vous ajoutez les rubriques 650, 651 et 652/9. Le résultat est l'EBIT.

Calcul de l'EBITDA

Ce n'est que lorsque vous avez d'abord calculé l'EBIT que vous pouvez calculer l'EBITDA.

EBIT

- + Donation aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisation (poste 630).
- + Réductions de valeur sur stocks (rubrique 631/4)
- + Amortissement et réductions de valeurs non récurrents (poste 660)
- - Reprises d'amortissements ou de réduction sur valeur (poste 760)

= *EBITDA*

Conclusion

Les concepts d'EBIT et d'EBITDA sont des éléments de base très intéressants qui peuvent donner un premier aperçu de la valeur et des performances d'une entreprise. Cependant, il ne faut pas non plus se laisser aveugler par ces concepts. Il n'est pas recommandé de juger une entreprise particulière uniquement sur la base de l'EBIT ou de l'EBITDA. Outre l'évaluation basée sur l'EBITDA, qui prend principalement en compte les performances historiques, il existe d'autres méthodes d'évaluation, telles que le « Discounted Cash Flow », qui prennent davantage en compte les performances futures.

Si vous avez des questions après avoir lu cet article, n'hésitez pas à nous contacter à joost.peeters@studio-legale.be ou au 03 216 70 70.

Sources légales :

-

<https://www.cnc-cbn.be/fr/avis/definitions-debitebitda-apres-la-transposition-de-la->

directive-comptable-201334ue

- <https://www.cnc-cbn.be/fr/avis/ebit-ebitda-definitions>

Auteurs : Yannick Lauwers & Joost Peeters

[\[1\]](#)

<https://www.cnc-cbn.be/fr/avis/definitions-debitebitda-apres-la-transposition-de-la-directive-comptable-201334ue>